



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

\* \*

**Séance du 25 Mars 2015**

**MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE**

**4 - MANDATS & PROGRAMMES**

**4.5 - AMELIORATIONS LIGNE A**

**Mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération- Autorisation de signer la convention**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN,  
MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le SMTC a approuvé le programme de l'opération améliorations ligne A.

#### Mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Améliorations Ligne A :

Les prestations attendues portent sur les missions définies à l'article 3 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et qui consiste à confier à un prestataire la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la réalisation des travaux ainsi que les acquisitions foncières nécessaires à l'opération.

L'objectif du mandat est la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A, qui a pour objectifs :

- une amélioration de la capacité de la ligne A de 18% en heures de pointe à l'horizon 2019 en permettant une exploitation de la ligne avec des trains de 52 mètres, soit l'équivalent de deux rames actuelles accouplées ;
- ainsi qu'un réaménagement de la station Jean-Jaurès au plus tôt, dimensionnée en cohérence avec les grands projets urbains d'agglomération.

La majorité des infrastructures des 18 stations de la ligne A a été dimensionnée pour permettre l'exploitation avec des rames de 52 mètres. Il convient cependant de mener à bien les travaux suivants :

- Génie civil : extension des quais (gros et second œuvres) des 4 stations courtes –Basso Cambo, Mermoz, Fontaine Lestang et Patte d'Oie-, création de dégagements de sécurité supplémentaires sur 10 stations.
- Aménagements de second œuvre et d'équipements non liés au système (ENLS) sur les stations
- Travaux système VAL : gestion du stationnement, mouvements et assemblage des rames, reprise du système automatique VAL, etc...
- Garage atelier de Basso Cambo : doit faire l'objet d'une extension du garage et d'un équipement de l'atelier (lignes de vérins) ;
- Aménagement de la station Jean-Jaurès, cœur du réseau

La loi n°2010-559 du 28 mai 2010 a dispensé de toute publicité et mise en concurrence les modalités d'intervention des sociétés publiques locales, dans le respect des principes posés par le droit communautaire, sous réserve que la personne publique exerce sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Conformément aux statuts de la SMAT, société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, le SMTC exerce à son encontre un tel contrôle.

Dés lors, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été négociée avec ladite Société Publique Locale SMAT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Améliorations Ligne A à la SMAT pour un montant de 12 238 136 euros HT, et d'autoriser les dépenses correspondantes

Le Comité Syndical :

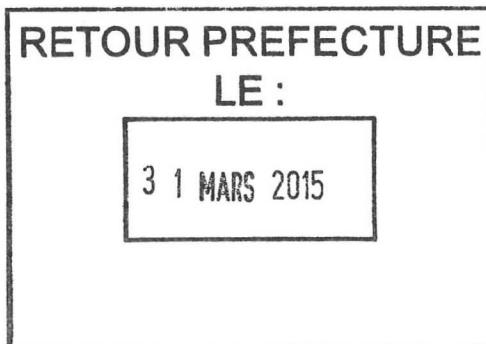
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :  
(MM. LATTES, GRASS, Mme TRAVAL-MICHELET,  
M. LAFON ne prenant pas part au vote)

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à la réalisation du mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Améliorations Ligne A avec la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (SMAT) pour un montant de 12 238 136 euros HT.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE les dépenses nécessaires à la réalisation du mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Améliorations Ligne A.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES